

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 07-438-1933 modifiant l'arrêté du 29 juillet 1916 relatif à l'exhumation et au transfert des restes mortels des personnes décédées dans les colonies.

n° 07-438-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 mai 1933

Numéro JO
n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro
31 mai 1933

VISAS

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vul l'arrêté du 20 avril 1933, modifiant l'arrêté du 29 juillet 1916 relatif à l'exhumation et au transfert des restes mortels des personnes décédées dans les colonies, inséré au Journal officiel de la République française du 25 avril 1933,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis l'arrêté du 20 avril 1933 susvisé, modifiant l'arrêté du 29 juillet 1916, relatif à l'exhumation et au transfert des restes mortels des personnes décédées dans les colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.